

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2155

14 septembre 2011

### SOMMAIRE

Aguila 1 S.à r.l. ....	103435	LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l. .....	103404
Alchemy Holding S.à r.l. ....	103421	Maacher Stuff S.à r.l. ....	103405
Allegria .....	103432	Maag Pump Systems S.à r.l. ....	103440
All Import S.à.r.l. ....	103432	Maison de la Tour Property S.A. ....	103439
Amer-Sil Leasing S.à r.l. ....	103422	Maison de la Tour Property S.A. ....	103439
Amer-Sil S.A. ....	103432	Manulife Global Fund .....	103405
Ancienne Maison Nilles S.A. ....	103432	Melchior Selected Trust .....	103404
ARGUS Healthcare S.à r.l. ....	103432	Melchior Specialised Funds .....	103405
ASF IV Symphony S.à r.l. ....	103433	OTIS Luxembourg, S.à r.l. ....	103406
Assisteo Europe S.A. ....	103433	Overfin S.A. ....	103405
Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A. ....	103433	Paol S.A. ....	103406
Audio Concept S.à.r.l. ....	103433	Pimiento Holding S.A., SPF .....	103406
Autocars Sales-Lentz S.A. ....	103433	Prefa-Services S.à r.l. ....	103406
Balmoral Land Luxembourg Sàrl .....	103434	Prince S.A. ....	103407
Bartholme Clervaux Autocars S.A. ....	103434	R01 (Luxembourg) S.A. ....	103418
Baskland Capital S.A. ....	103434	R01 (Luxembourg) S.A. ....	103418
Bechtel Enterprises Energy S.à r.l. ....	103440	R02 (Luxembourg) S.A. ....	103418
Bijouterie Huberty S.à r.l. ....	103434	R02 (Luxembourg) S.A. ....	103419
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A. ....	103440	Scan Inter S.A. ....	103419
Boreas Holdings S.à r.l. ....	103434	Schroeder Frères Sàrl .....	103419
Clayax Acquisition Luxembourg 3 .....	103394	Selina S.A. ....	103420
Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A. .....	103407	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l. ....	103419
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l. .....	103422	Spontan ADD .....	103420
Convento III S.à r.l. ....	103439	Star Play Industries S.A .....	103420
LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l. ...	103394	Stella Maris Finances Sàrl SPF .....	103419
LSF5 Ariake Investments S.à.r.l. ....	103394	Supergems Holding S.A. ....	103420
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. .....	103404	Surround Concept S.à r.l. ....	103432
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. .....	103404	tangram s.a. ....	103421
LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l. .....	103404	Video Parc International S.A. ....	103421
		Xerox Luxembourg .....	103421

**LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 149.549.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103022/10.

(110116430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**LSF5 Ariake Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 110.257.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103023/10.

(110116427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.829.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 3" (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until

such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to act as general partner (associé commandité) of Luxembourg sociétés en commandite par actions (limited partnerships by shares).

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

8.5 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

## **13.8**

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

## **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

### 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription – Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. . . . .	12,500 Shares
Total: . . . . .	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

#### *Extraordinary shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- M. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Yves Cheret, born on 1<sup>st</sup> May 1966 in Eupen, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmedy, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Theresa Gore, born on 19 March 1964 in New York, U.S.A, residing at 375 Park Avenue, 18<sup>th</sup> floor, New York, NY 10152 U.S.A.; and

- M. Eric Rouzier, born on 29 July 1975 in Bergerac, France, residing at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et n'étant pas encore immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 Juin.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès des autorités.

Telle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

**1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Clayax Acquisition Luxembourg 3" (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

#### **3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'agir en qualité de gérant commandité (associé commandité) de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises;

3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils

soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des parts sociales ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société



considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

### **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

8.5 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société à plus d'un Gérant, deux de ces Gérants pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

### **12. Réunion du Conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

### **13.8**

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.8.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

### **14. Exercice comptable.**

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

### **15. Distribution sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription – Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. . . . . .	12.500 Parts Sociales
Total: . . . . .	12.500 Parts Sociales

Toutes ces Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cents Euro (1.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yves Cheret, né le 1<sup>er</sup> mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Mme Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Theresa Gore, né le 19 mars 1964 à New York, Etats-Unis, résidant au 375 Park Avenue, 18<sup>e</sup> étage, New York, NY 10152 Etats-Unis; et

- M. Eric Rouzier, né le 29 juillet 1975 à Bergerac, France, demeurant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte a été établi à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes Statuts.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29328. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092547/543.

(110104688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103024/10.

(110116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103025/10.

(110116424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.615.

---

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2010 et la distribution des dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 11.04.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011103028/13.

(110116014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103026/10.

(110116416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103027/10.

(110116420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Melchior Specialised Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.253.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2010 et la distribution des dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 11.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011103029/13.

(110116013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Maacher Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 32.971.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011103030/15.

(110116154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Madame Cindy Forbes a démissionné de son poste d'administrateur le 11 Juillet 2011.

Monsieur Christopher Bendl, demeurant professionnellement, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Cindy Forbes, avec effet au 11 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 juillet 2011.

*Pour le compte de Manulife Global Fund, SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011103031/15.

(110116760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Overfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.587.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103036/10.

(110116133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**OTIS Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 25.562.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011103035/15.

(110116152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Paul S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103037/10.

(110116057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Pimiento Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 84.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103038/10.

(110116008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 125.171.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011103040/15.

(110116160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Prince S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 33.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103041/10.

(110116012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.836.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2011; and

Clayax Acquisition Luxembourg 3, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A." (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender,

purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) divided into one share (1) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder and thirty thousand nine hundred ninety-nine limited shares (30,999) with a nominal value of one Euro (€1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares").

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholders" shall be construed accordingly.

#### **5.2 Authorised share capital**

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is three hundred fifteen million Euro (€ 315,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:



(a) the above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued and authorised Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.7 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.8 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.10 The Company may have a sole Shareholder subject to the provision of the Law. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer; and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

## **8. The manager.**

8.1 The Company will be managed by Clayax Acquisition Luxembourg 3 in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

8.3 A Manager may be removed from office at any time for any reason by a Shareholders' Meeting adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles for the amendment of the Articles. If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg

Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.4 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and relevant provisions of the Law shall apply.

**9. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

**10. Delegation of powers.**

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

**11. Liability of the shareholders.**

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

**12. Auditor.**

12.1 The Company is supervised by a supervisory board or certified auditors (réviseur d'entreprise agréée), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

12.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

12.3 The Auditor(s) may be re-appointed.

**13. Shareholders' resolutions.**

13.1 The Shareholders' Meeting shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager. As envisaged by Article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles only with the agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.3).

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.4, 13.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in Article 13.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.10 The Board of Managers shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.11 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Wednesday of June at 2 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.12 The Board of Managers and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.13 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

**17. Interpretation and Luxembourg law.** In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Unlimited Share:	Limited Shares:
Clayax Acquisition Luxembourg 3 . . . . .	1	1
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. . . . .		30,998
TOTAL OF SHARES . . . . .		31,000

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) corresponding to a share capital of thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

#### *Extraordinary shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person shall be appointed as certified Auditor of the Company, its mandate expiring on occasion of the next annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

- Ernst & Young S.A., with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et n'étant pas encore immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 Juin 2011; et

Clayax Acquisition Luxembourg 3, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et n'étant pas encore immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juin 2011.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités.

Telles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions:

#### **1. Forme sociale et nom.**

1.1 Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité tel que défini à l'Article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") prise en conformité avec des présents Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

### 3. Objets.

1. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne l'"Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Commandité considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000) Euros représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité") et trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les "Actions de Commanditaires"):

5.1.1 Les "Actions" désignent l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires et le terme "Action" est interprété en conséquence;

5.1.2 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs des Actions au moment concerné et le terme "Actionnaire" est interprété en conséquence;

5.1.3 L'"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

5.1.4 Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les détenteurs des Actions de Commanditaires au moment concerné et le terme "Actionnaire Commanditaire" est interprété en conséquence.

#### **5.2 Le capital social autorisé**

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de trois cent quinze millions d'Euro (EUR 315.000.000,-).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

(a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de constitution de la Société étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis effectué en vertu de l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par-devant notaire.

#### **5.3 Les Actions sont émises sous forme nominative.**

5.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.6 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.7 Sans préjudice à l'Article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par la Résolution des Actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts et en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

5.8 La Société peut acquérir ses Action ou réduire son capital social souscrit et/ou son Capital Autorisé sous réserve de la Loi de 1915.

5.9 Dans le cas où les actions émises à terme ne sont pas intégralement libérées à l'émission, le paiement du solde s'effectuera au moment et aux conditions que le Gérant Commandité détermine et à condition que ces Actions soient traités équitablement.

5.10 La Société peut avoir un Actionnaire unique assujetti aux dispositions de la Loi. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **6. Indivisibilité des Actions.**

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était l'Actionnaire unique pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

### **7. Cession des Actions.**

7.1 Les Actions seront cédées conformément à la Loi de 1915, à condition que toute cession de l'Action de Commandité devra également se conformer à l'Article 7.2.

7.2 Toute cession de l'Action de Commandité doit être soumise à l'adoption de la Résolution des Actionnaires:

7.2.1 approuvant la cession; et

7.2.2 modifiant l'Article 8.1 afin de refléter le remplacement en qualité de Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité par le cessionnaire.

### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par Clayax Acquisition Luxembourg 3 en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité ( le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société, à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 Un Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment pour toute raison par une Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la même manière que celle prévue par la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts pour la modification des Statuts. Si suite à la révocation de Gérant Commandité du bureau il n'y a aucun autre Gérant Commandité, le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité par voie de la Résolution des Actionnaires adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité devant être révoqué n'aura, en sa qualité d'Actionnaire Commandité, aucun droit de veto concernant sa révocation et / ou son remplacement. La révocation d'un Gérant Commandité ne mettra pas la fin à Société.

8.4 En cas de décès, d'incapacité juridique ou d'incapacité d'agir du Gérant Commandité, il ne sera pas mis fin à la Société et les dispositions pertinentes de la Loi s'appliqueront.

### **9. Représentation.**

9.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1.1 le Gérant Commandité agissant par tout représentant légal ou tous représentant légaux;

9.1.2 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir a été lui délégué.

### **10. Délégation de pouvoirs.**

10.1 La gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires peuvent être déléguées par le Gérant Commandité à un ou plusieurs représentant (chacun le "Gérant Quotidien"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Le Gérant Quotidien ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, fonctions et les émoluments des Gérants Quotidiens seront déterminés par le Gérant Commandité, sauf le cas où le(s) premier(s) Gérant(s) Quotidien(s) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) et ses ou leurs pouvoirs, les droits et émoluments être déterminés par une Assemblée Générale des Actionnaires.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc ou retirer tout mandat et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tel mandataire ainsi que ses rémunérations (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne pourra être délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

### **11. Responsabilité des actionnaires.**

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les Assemblées Générales des Actionnaires et ne seront tenus uniquement du paiement à la Société du pair comptable et de la prime d'émission le cas échéant, payé(s) pour chaque Action qu'ils détiennent (dans la mesure où il(s) demeure(nt) impayé(s)).

## **12. Réviseur d'entreprise.**

12.1 La Société est supervisée par un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprise agréé, cette dernière éventualité est celle où une telle nomination est requise ou permise par la loi et est choisie par la Société (le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprise sont appelés ensemble le "Réviseur").

12.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme le(s) Réviseur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La nomination ne peut cependant excéder une période de six (6) ans. Dans le cas où les Réviseurs sont élus sans indication de durée de leur mandat, ils sont réputés être élus pour six (6) ans à partir de la date de leur nomination.

12.3 Le(s) Réviseur(s) peuvent être réélus.

## **13. Résolutions des Actionnaires.**

13.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs qui lui sont dévolus par ces Statuts ou les Lois, et n'aura aucun pouvoir réservé au Gérant Commandité. Comme prévu par l'Article 111 de la Loi 1915, l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Articles uniquement avec l'accord du Gérant Commandité (sous réserve des dispositions de l'article 8.3).

13.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915 et les Articles 13.4, 13.5 et 16, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

### **13.5**

13.5.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions est représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social de la Société

13.5.2 Si la première des conditions de l'Article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. La convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale délibère valablement au regard de la proportion d'Actions représentées.

13.5.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions afin d'être adoptées devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé auxdites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'assemblée générale concernée en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

13.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, email ou tout autre moyen similaire) par un mandataire qui peut ne pas être actionnaire.

13.8 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention devront être nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

13.9 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

13.10 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.11 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le premier mercredi de juin à 14.00 heures chaque année dans la Ville de Luxembourg.

13.12 Le Gérant Commandité et le(s) Réviseur(s) peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer pour qu'elle soit tenue dans le mois si des Actionnaires représentés un dixième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

13.13 Les convocations de chaque Assemblée Générale devront comporter un ordre du jour et faire l'objet d'une annonce publiée deux fois à au moins un intervalle de huit jours et huit jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial



C et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par email devront être envoyées huit jours avant l'assemblée générale pour enregistrer les Actionnaires, mais il n'est pas requis de prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque les Actions sont nominatives, les convocations peuvent seulement être faites par lettres recommandées.

13.14 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au minimum dix pour cent du capital social souscrit peut demander l'ajout d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, cinq jours au moins avant l'assemblée générale.

#### 14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

#### 15. Distribution sur actions.

15.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de présents Statuts, la Société peut, par la Résolution des Actionnaires, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de présents Statuts, le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

#### 16. Dissolution et Liquidation.

La liquidation de la Société sera décidée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaire prise en conformité avec des conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

17. **Interprétation et Loi Luxembourgeoise.** En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Actions de Commandité	Actions de Commanditaire
Clayax Acquisition Luxembourg 3 . . . . .	1	1
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. . . . .		30.998
TOTAL DES ACTIONS . . . . .	31.000	

Toutes ses Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représentant le capital social de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille trois cents Euro (1.300,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) La personne suivante sera nommée en tant que Réviseur de la Société, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Ernst & Young S.A., ayant son adresse au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092548/607.

(110104786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

R01 (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011103044/15.

(110116025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

R01 (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011103045/15.

(110116041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

R02 (LUXEMBOURG) SA

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011103046/15.

(110116023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

R02 (LUXEMBOURG) SA  
Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011103047/15.

(110116029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.354.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.

J.L. de ZWART

Gérant B

Référence de publication: 2011103050/14.

(110116030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Stella Maris Finances Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 4, rue des Primevères.  
R.C.S. Luxembourg B 140.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103051/10.

(110116081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Scan Inter S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: EUR 272.682,88.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 32.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103052/10.

(110116060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Schroeder Frères Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 75.823.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011103053/15.

(110116158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Selina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.732.

I hereby tender my resignation as director ("administrateur") of the company Selina S.A. having its registered address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, with RCS registration number B 80.732. with effect on 24 June 2011.

Markus Hugelshofer.

**Traduction**

Je soussigné démissionne de son poste d'administrateur ("administrateur") de la société Selina S.A. ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée au RCS sous le numéro B 80.732, avec effet le 24 juin 2011.

Markus HUGELSHOFER.

Référence de publication: 2011103055/15.

(110116441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Spontan ADD, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 246.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 2 mars 2011 a décidé de modifier les statuts comme suit:

**Art. 3.** Le siège social est établi à L-7224 Walferdingen, 87, rue de l'Eglise.

Evangelista Giovanna / Ginter Adrienne

Présidente / Vice-présidente

Référence de publication: 2011103056/13.

(110116674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Star Play Industries S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103057/10.

(110116087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Supergems Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.401.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.  
Supergems Holding S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Administrateur

Référence de publication: 2011103058/15.

(110116031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Video Parc International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011103060/11.

(110116048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Xerox Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 108.660.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2011*

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale de la S.A. XEROX LUXEMBOURG tenue au siège de la société le 30 juin 2011 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"4. Les administrateurs J. Van Onsem, S. Dorthu et S. Jamouille sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2011"

Pour enregistrement et dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 20 Juillet 2011.

Gerald Stevens  
Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2011103064/15.

(110116827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**tangram s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 51.135.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103065/10.

(110117105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 9.798.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 500 du 9 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alchemy Holding S.à.r.l.*  
Nicole Götz  
Manager

Référence de publication: 2011103070/15.

(110117370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Amer-Sil Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 158.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103072/12.

(110117022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Clayax Acquisition Luxembourg 3 SCA, a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2011; and

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg

company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to

the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

8.5 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.



12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

### **13.8**

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders.

13.8.3 Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

### 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription – Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A. . . . . .	12,500 Shares
Total: . . . . .	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (€1,200.-).

#### *Extraordinary shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- M. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Yves Cheret, born on 1<sup>st</sup> May 1966 in Eupen, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmedy, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Theresa Gore, born on 19 March 1964 in New York, U.S.A, residing at 375 Park Avenue, 18<sup>th</sup> floor, New York, NY 10152 U.S.A.; and

- M. Eric Rouzier, born on 29 July 1975 in Bergerac, France, residing at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Clayax Acquisition Luxembourg 3 SCA., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et non encore immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 Juin 2011.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès des autorités.

Telle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

#### 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des parts sociales ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## 7. Cession de parts sociales

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## 8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

8.5 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société à plus d'un Gérant, deux de ces Gérants pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.8.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

### **14. Exercice comptable.**

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

### **15. Distribution sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants

sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

**16. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 17. Interprétations et Loi luxembourgeoise.

17.1 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription – Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A. ....	12,500 Parts Sociales
Total: .....	12,500 Parts Sociales

Toutes ces Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cents Euro (1.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yves Cheret, né le 1<sup>er</sup> mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Mme Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Theresa Gore, né le 19 mars 1964 à New York, Etats-Unis, résidant au 375 Park Avenue, 18<sup>e</sup> étage, New York, NY 10152 Etats-Unis; et

- M. Eric Rouzier, né le 29 juillet 1975 à Bergerac, France, demeurant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte a été établi à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes Statuts.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29330. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092549/539.

(110104717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**All Import S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Surround Concept S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 6A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.978.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103074/11.

(110117609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Allegria, Société Anonyme.**

Siège social: L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.206.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103075/10.

(110117288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Amer-Sil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103076/11.

(110117020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Ancienne Maison Nilles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 94.848.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011103077/13.

(110117795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**ARGUS Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.712.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.103.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011103078/14.

(110117059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**ASF IV Symphony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.512.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103079/10.

(110117332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Assisteo Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.454.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103080/10.

(110117285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.511.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103081/10.

(110117114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Audio Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 6A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.143.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103082/10.

(110117574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Autocars Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 7.475.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103083/9.

(110117185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.696.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103085/10.

(110117391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Balmoral Land Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 139.210.

Là bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BALMORAL LAND LUXEMBOURG SARL*

Signature

Référence de publication: 2011103086/11.

(110117646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 5, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 95.160.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103087/9.

(110117195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Baskland Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 142.263.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

*Pour: BASKLAND CAPITAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011103088/15.

(110117350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Bijouterie Huberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103089/10.

(110117080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Aguila 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 63.503.237,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.660.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Aguila PAI S.à r.l., being a société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (the "Sole Shareholder") registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.656, represented by Maître Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 June 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Aguila 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 December, 2010, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.660, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 17 January 2011, number 85 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company were amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary on 15 February 2011 and published in the Mémorial C of 26 May 2011, number 1117.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at eighty-seven million four hundred and ninety thousand ninety Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 87,490,090.25) represented by seven billion four hundred and twelve million three hundred and ninety-six thousand seventy-five (7,412,396,075) class A shares and one billion three hundred and thirty-six million six hundred and twelve thousand nine hundred and fifty (1,336,612,950) class B shares, each having a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from eighty-seven million four hundred and ninety thousand ninety Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 87,490,090.25) by an amount of twenty three million nine hundred and eighty-six thousand eight hundred and fifty three Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 23,986,853.25) to sixty-three million five hundred and three thousand two hundred and thirty-seven (63,503,237.-) Swiss Francs by means of the repurchase of a total of one billion nine hundred eighty-two million nine hundred and fifty two thousand one hundred and seventy-five (1,982,952,175) class A shares and four hundred and fifteen million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and fifty (415,733,150) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each from the Sole Shareholder of the Company, and the subsequent cancellation of one billion nine hundred eighty-two million nine hundred and fifty two thousand one hundred and seventy-five (1,982,952,175) class A shares and four hundred and fifteen million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and fifty (415,733,150) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each at an aggregate repurchase price of twenty three million nine hundred and eighty-six thousand eight hundred and fifty three Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 23,986,853.25) and payment of such repurchase price to the Sole Shareholder.

B. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of association to read as follows:

**Art. 5. Share capital, first sentence of the first paragraph.** "The issued share capital of the Company is set at sixty-three million five hundred and three thousand two hundred and thirty-seven Swiss Francs (CHF 63,503,237.-) divided into five billion four hundred and twenty-nine million four hundred and forty-three thousand nine hundred (5,429,443,900) class A shares and nine hundred twenty million eight hundred and seventy-nine thousand eight hundred (920,879,800) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each."

C. Amendment of paragraph 3 of article 13 of the articles of association of the Company and insertion of the second paragraph of article 14 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**Art. 13. Third paragraph.** "The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution and decides to proceed to a distribution, the distribution shall be as follows:

- (i) first, an amount of 97.86% of the balance shall be distributed to the holders of the class A shares,
- (ii) secondly, an amount of 2.14% of the balance shall be distributed to the holders of the class B shares."

**Art. 14. Second paragraph.** "Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting (the "Liquidation Surplus") (if any) shall be paid to the holders of class A shares and class B shares in the Company as follows:

- (i) firstly an amount of 97.86% of the Liquidation Surplus shall be distributed to the holders of the class A shares,
- (ii) secondly, an amount of 2.14% of the Liquidation Surplus shall be distributed to the holders of the class B shares."

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the reduction of the issued share capital of the Company from eighty-seven million four hundred and ninety thousand ninety Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 87,490,090.25) by an amount of twenty three million nine hundred and eighty-six thousand eight hundred and fifty three Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 23,986,853.25) to sixty-three million five hundred and three thousand two hundred and thirty-seven (63,503,237.-) Swiss Francs by means of the repurchase of a total of one billion nine hundred eighty-two million nine hundred and fifty two thousand one hundred and seventy-five (1,982,952,175) class A shares and four hundred and fifteen million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and fifty (415,733,150) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each from the Sole Shareholder of the Company, and the subsequent cancellation of one billion nine hundred eighty-two million nine hundred and fifty two thousand one hundred and seventy-five (1,982,952,175) class A shares and four hundred and fifteen million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and fifty (415,733,150) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each at an aggregate repurchase price of twenty three million nine hundred and eighty-six thousand eight hundred and fifty three Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 23,986,853.25).

The Sole Shareholder resolved to approve the repayment of the one billion nine hundred and eighty-two million nine hundred and fifty two thousand one hundred and seventy-five (1,982,952,175) class A shares and four hundred and fifteen million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and fifty (415,733,150) class B shares and the payment of such repurchase price to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**Art. 5. Share capital, first sentence of the first paragraph.** "The issued share capital of the Company is set at sixty-three million five hundred and three thousand two hundred and thirty-seven Swiss Francs (CHF 63,503,237.-) divided into five billion four hundred and twenty-nine million four hundred and forty-three thousand nine hundred (5,429,443,900) class A shares and nine hundred and twenty million eight hundred and seventy-nine thousand eight hundred (920,879,800) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 13 of the articles of association of the Company and to amend the second paragraph of article 14 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**Art. 13. Third paragraph.** "The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution and decides to proceed to a distribution, the distribution shall be as follows:

- (i) first, an amount of 97.86% of the balance shall be distributed to the holders of the class A shares,
- (ii) secondly, an amount of 2.14% of the balance shall be distributed to the holders of the class B shares."

**Art. 14. Second paragraph.** "Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting (the "Liquidation Surplus") (if any) shall be paid to the holders of class A shares and class B shares in the Company as follows:

- (i) firstly an amount of 97.86% of the Liquidation Surplus shall be distributed to the holders of the class A shares,
- (ii) secondly, an amount of 2.14% of the Liquidation Surplus shall be distributed to the holders of the class B shares."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Aguila PAI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (l'«Associé Unique») enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.656, représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 juin 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'Associé unique de Aguila 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 13 décembre 2010, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.660, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 janvier 2011, numéro 85 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 15 février 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2011, numéro 1117.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix Francs Suisses et vingt-cinq centimes (87.490.090,25 CHF) représenté par sept milliards quatre cent douze millions trois cent quatre-vingt-seize mille soixante-quinze (7.412.396.075) parts sociales de classe A et un milliard trois cent trente-six millions six cent douze mille neuf cent cinquante (1.336.612.950) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (0.01 CHF).

II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société de quatre-vingt sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix Francs Suisses et vingt-cinq centimes (87.490.090,25 CHF) pour un montant de vingt trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante trois Francs Suisses et vingt-cinq centimes (23.986.853,25 CHF) afin de le porter à soixante-trois millions cinq cent trois mille deux cent trente-sept Francs Suisses (63.503.237 CHF) par le rachat d'un montant total de un milliard neuf cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante-quinze (1.982.952.175) parts sociales de A et quatre cent quinze millions sept cent trente-trois cent cinquante (415.733.150) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (0,01CHF) chacune de l'Associé Unique de la Société, et annulation subséquente de un milliard neuf cent quatre vingt deux millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante-quinze (1.982.952.175) parts sociales de classe A et quatre cent quinze millions sept cent trente trois mille cent cinquante (415.733.150) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (0,01CHF) chacune à un prix de rachat total de vingt trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante trois Francs Suisses et vingt-cinq centimes (23.986.853,25 CHF) et paiement du prix de rachat à l'Associé Unique.

B. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social, première phrase du premier paragraphe.** «Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-trois millions cinq cent trois mille deux cent trente sept Francs Suisses (CHF 63.503.237,-) divisé en cinq milliards quatre cent vingt neuf millions quatre cent quarante-trois mille neuf cents (5.429.443.900) parts sociales de classe A et neuf cent vingt millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (920.879.800) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01).»

C. Modification du troisième paragraphe à l'article 13 des statuts de la Société et insertion d'un deuxième paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société qui se liront comme suit:

**Art. 13. Troisième paragraphe.** «Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Chaque année au cours de laquelle la Société a suffisamment de profits nets pour distribution et décide de procéder à une distribution, cette distribution se fera comme suit:

- (i) premièrement, un montant de 97,86% du solde devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe A,
- (ii) deuxièmement, un montant de 2,14% du solde devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe B.»

**Art. 14. Deuxième paragraphe.** «Une fois que toutes les dettes, dépenses de liquidation et frais auront été remboursés, tout solde résultant (le «Surplus de Liquidation») (s'il existe) devra être payé aux détenteurs des parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B dans la Société conformément aux dispositions suivantes:

- (i) premièrement, un montant de 97,86% du Surplus de Liquidation devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe A,
- (ii) deuxièmement, un montant de 2,14% du Surplus de Liquidation devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe B.»

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société de quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix Francs Suisses et vingt-cinq centimes (87.490.090,25 CHF) pour un montant de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante trois Francs Suisses et vingt-cinq centimes (23.986.853,25 CHF) afin de le porter à soixante-trois millions cinq cent trois mille deux cent trente-sept Francs Suisses (63.503.237,-CHF) par le rachat d'un montant total de un milliard neuf cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante-quinze (1.982.952.175) parts sociales de classe A et quatre cent quinze millions sept cent trente-trois mille cent cinquante (415.733.150) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (0,01CHF) chacune de l'Associé Unique de la Société, et annulation subséquente de un milliard neuf cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-deux mille cent soixante-quinze (1.982.952.175) parts sociales de classe A et quatre cent quinze millions sept cent trente-trois mille cent cinquante (415.733.150) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un centime de Franc Suisse (0,01 CHF) chacune à un prix de rachat total de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-trois Francs Suisses et vingt-cinq centimes (23.986.853,25 CHF) et paiement du prix de rachat. L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de un milliard neuf cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante-quinze (1.982.952.175) parts sociales de classe A et quatre cent quinze millions sept cent trente-trois mille cent cinquante (415.733.150) parts sociales de classe B et le paiement du prix de rachat à l'Associé Unique.

*Deuxième résolution*

A la suite de quoi, l'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social, première phrase du premier paragraphe.** «Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-trois millions cinq cent trois mille deux cent trente sept Francs Suisses (CHF 63.503.237,-) divisé en cinq milliards quatre cent vingt neuf millions quatre cent quarante-trois mille neuf cents (5.429.443.900) parts sociales de classe A et neuf cent vingt millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (920.879.800) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société et le deuxième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société, de la manière suivante:

**Art. 13. Troisième paragraphe.** «Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Chaque année au cours de laquelle la Société a suffisamment de profits nets pour distribution et décide de procéder à une distribution, cette distribution se fera comme suit:

- (i) premièrement, un montant de 97,86% du solde devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe A,
- (ii) deuxièmement, un montant de 2,14% du solde devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe B.»

**Art. 14. Deuxième paragraphe.** «Une fois que toutes les dettes, dépenses de liquidation et frais auront été remboursés, tout solde résultant (le «Surplus de Liquidation») (s'il existe) devra être payé aux détenteurs des parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B dans la Société conformément aux dispositions suivantes:

- (i) premièrement, un montant de 97,86% du Surplus de Liquidation devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe A,
- (ii) deuxièmement, un montant de 2,14% du Surplus de Liquidation devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de classe B.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1259. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102420/221.

(110116921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2011*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2016:

- Monsieur Patrick de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2013:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102714/19.

(110116774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

—  
*Extrait des résolutions prises lors  
du conseil d'administration du 4 juillet 2011*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Patrick de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102715/14.

(110116774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.895.

—  
En date du 30 octobre 2008 les soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales de la Société ont été apportées par Magnum Capital L.P. au capital de Convento II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.759, l'actionnariat de la Société est composé de la manière suivante:

- Convento II S.à r.l. détient les 62.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Convento III S.à r.l.  
Mandataire*

Référence de publication: 2011103416/17.

(110117669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 977.368,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en date du 11 juillet 2011*

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur James Allan MCCOLL, demeurant à MC-98000 Monaco, Avenue Princesse Grace,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Rolf LANZ, demeurant à CH-8808 Pfaffikon/SZ, 14, Huobstrasse.

2. L'assemblée décide de révoquer ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, de ses fonctions de réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 9 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104328/21.

(110119501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 12 juillet 2011 ("Assemblée")*

Suite à la scission de BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg, enregistré sous le numéro R.C.S. 71178, BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L - 1653 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 147 570 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, est maintenant le commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de BDO Audit, en tant que commissaire aux comptes de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2011103364/19.

(110118203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Bechtel Enterprises Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.042.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BECHTEL ENTERPRISES ENERGY S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011103373/11.

(110118320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---